

INFOS

PERRIGNY

lettre n°12 – Mai 2020

www.perrigny.fr

EDITO

Mesdames, Messieurs, Chers habitants,

La période de crise sanitaire que nous traversons est inédite et ne ressemble à aucune autre dans notre histoire. Elle nous fait aujourd'hui prendre conscience de l'essentiel, met en évidence les failles de nos sociétés, et probablement reconsidère le « et après ». Mais il est trop tôt pour tirer des conclusions et des perspectives de changements. Pour l'instant, faisons en sorte de contenir ce virus en espérant une issue favorable scientifiquement. Nous allons reprendre progressivement une indispensable vie sociale, éducative, culturelle, économique... afin d'éviter le pire ! C'est pour cette raison qu'il est aujourd'hui important de ne pas baisser la garde face à ce virus en s'appliquant les bonnes pratiques sanitaires et les gestes barrières....

Comme tout un chacun, je veux saluer, en premier lieu, le personnel de santé et de secours pour leur dévouement, durant ce confinement, mais aussi ceux qui ont œuvré au quotidien pour maintenir les missions fondamentales et toutes ces actions de première nécessité.

Au sein de notre commune, j'ai pu voir le mouvement de solidarité et d'entraide qui s'est mis en place entre voisins. Je veux remercier sincèrement toutes les personnes qui se sont portées volontaires pour aider et soutenir les personnes isolées. Remercier le personnel, les conseillers, les responsables associatifs, les directrices d'école...qui ont permis notamment une continuité de service, la tenue du 1er tour des élections, la distribution des masques à la population, la confection de masques en tissus pour les employés, la mise en œuvre délicate du protocole de réouverture des écoles... Dans ce contexte bouleversé, nous avons mis en filigrane les élections municipales, pourtant nécessaires à la vie démocratique locale. Je veux remercier les électeurs d'avoir accordé leur confiance pour les six ans à venir à mon équipe. Il y a quelques jours, nous avons procédé à l'installation du premier conseil municipal, dans des conditions particulières au vu de la situation sanitaire actuelle.

D'ores et déjà, l'année 2020 marquera vraisemblablement l'histoire contemporaine. Face à cela, je veux rester optimiste pour l'avenir.

L'année va se poursuivre ! Espérons qu'elle soit porteuse d'espoir et remplie de moments de partage, de joie avec tous ceux qui nous sont chers et peut-être profiterons-nous de vraies vacances cet été...

Prenez soin de vous !

Le Maire,
Emmanuel CHANUT

Infos mairie



Horaires secrétariat

A compter du 11 mai 2020, et jusqu'à nouvel ordre, l'accueil en Mairie se fera **uniquement sur rendez-vous et en cas d'absolue nécessité.**

Contact :

- par mail : mairiedeperrigny@wanadoo.fr
- par téléphone au 03.86.46.64.17, du lundi au vendredi de 14h00 à 18h00

Pensez également à télécharger l'application « **Panneau Pocket** » sur votre smartphone. Nous communiquons maintenant de plus en plus via cette application très pratique.

En raison de la crise sanitaire actuelle, les festivités du 13 juillet sont annulées.

8 mai 2020



En raison de la pandémie, la cérémonie a été restreinte. Seules quelques personnes dont M. le Maire et M. Calmus (porte-drapeau) se sont rendues au monument aux morts où une gerbe de fleurs a été déposée.

Infos mairie (suite)

Pour cette lettre Infos, nous n'avons pas sollicité les associations étant donné que toutes les manifestations sont annulées ou reportées à minima jusqu'à mi-juillet. Une autre communication est prévue pour fin août.

Infos pratiques

Comment mettre et enlever un masque ?

Étapes à suivre pour placer le masque sur le visage, sans le contaminer.

- Se laver les mains : le premier geste à adopter avant même de toucher le masque est de se frictionner les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique ;
- Sortir le masque "en ne touchant que les élastiques" ;
- Le placer dans le bon sens : les masques ont une couleur sur la face avant, à placer à l'extérieur ;
- Placer les élastiques autour des oreilles sans toucher la partie centrale du masque ;
- Appuyer sur la partie haute du masque, au niveau du nez, ce qui permet de le rendre hermétique ;
- Attraper le bas du masque avec votre main propre, puis le tirer pour couvrir le menton.

Une fois que le masque est bien en place, il ne faut jamais le toucher avec les mains. La partie filtrante ne sera plus filtrante si vous la touchez, elle ne sera plus propre, ni hermétique.

En cas de soif ou de faim, retirez toujours la protection par les élastiques. **Ne tirez jamais votre masque vers votre cou.** Chaque fois que vous devez toucher un masque usagé, lavez-vous les mains à l'aide d'une solution hydro-alcoolique ou à l'eau et au savon. Lorsqu'il s'humidifie, remplacez-le par un nouveau masque.

Le masque peut être porté **4 heures maximum**, c'est la durée de vie du filtre. Au-delà il ne sera plus filtrant.

Inscriptions pour l'année scolaire 2020-2021

Pour les enfants nés en 2017, les nouveaux arrivants et futurs C.P., le dossier d'inscription est disponible en téléchargement sur le site internet de la mairie. Une fois complété, il pourra être renvoyé par mail à l'adresse mairiedeperrigny@wanadoo.fr ou déposé dans la boîte à lettres.

Comme les années précédentes, les enfants seront répartis en 2 classes à l'école maternelle et en 3 classes à l'école élémentaire.

Infos travaux

Voirie :

L'hiver et ses intempéries, puis la crise du coronavirus et le confinement, ont mis à l'arrêt la quasi-totalité des chantiers pendant ces derniers mois. Nous avons malgré tout réussi à terminer les travaux de voirie démarrés fin 2019 rue du Pressoir et allée du Chardonnay. L'entreprise ETPB a réalisé la finition en bicouche sur les trottoirs et sur la chaussée de la rue du Pressoir. Le carrefour reliant la rue du Pressoir, la rue des Vendanges et la rue de la Grappe a lui été entièrement refait en enrobé.



Salle des associations :

Fin avril, le chantier a repris également. Le bardage extérieur a été posé par l'entreprise Vaucouleur. L'aménagement intérieur a démarré mi-mai avec l'entreprise Chevillard qui réalise les doublages et cloisons, suivront l'électricité avec Apagelec et la plomberie avec BTPA. Un nouveau planning a dû être mis en place en tenant compte des contraintes d'interventions liées au Covid 19.

Centre-bourg :

La 1ère phase du projet est terminée, Colas ayant réalisé les derniers enrobés des parkings de la mairie le 13 mai dernier. La 2ème phase concernant l'aménagement devant les écoles et chemin des Coulemine ne pourra pas être réalisée cet été comme initialement prévu. Les délais ne pourront pas être tenus pour permettre un aménagement fini pour la rentrée. Trop d'incertitudes nous incitent à la prudence. Nous envisageons de faire le maximum de travaux préparatoires cette année afin de pouvoir réaliser plus sereinement cette 2ème phase à l'été 2021.

Entretien des bâtiments :

Une consultation va être lancée prochainement pour le remplacement de la C.T.A. (Centrale de Traitement de l'Air) de la salle polyvalente. La centrale actuelle a pu être réparée provisoirement cet hiver suite à la rupture d'un élément essentiel mais elle n'est plus en capacité de tenir une nouvelle saison de chauffe et les pièces de remplacement ne sont plus disponibles chez le fabricant.

Vie scolaire

Commémoration du 8 mai

Malgré le confinement, les élèves des écoles de Perrigny ont pu avoir une continuité pédagogique. A l'occasion du 75^{ème} anniversaire de l'armistice du 8 mai 1945, les élèves de CM1-CM2 et leur enseignante Mme Boirel ont rendu hommage à leur façon par diverses créations.



Retour de guerre
Fin de guerre, paix déclarée.
Femmes cherchent leur mari soldat
Braves soldats heureux et tristes à la fois.
Enfants hurlant de joie,
De revoir leur père vivant
Ou pas malheureusement.
Pleurs de joie,
De tristesse.
Merci à tous les braves soldats qui ont combattu pour la brave France !

Zoé d'Aubuisson (élève de CM1)



Dessin de Samuel Roumy (élève de CM1)

Une rentrée exceptionnelle en mai

La fin du confinement a permis aux enfants de retrouver le chemin de l'école dès le 14 mai. Un protocole sanitaire strict ne leur a pas permis de retrouver toutes les anciennes habitudes en classe et en récréation, de nombreuses activités étant interdites, les déplacements limités et certains jouets retirés.

Pour les enseignants et le personnel communal, il a fallu veiller à ce que les nouvelles règles sanitaires (lavage des mains, respect de la distanciation...) soient respectées par tous, sans néanmoins créer de tension ou de stress chez les enfants et en restant à l'écoute des parents parfois inquiets.

La Municipalité remercie tous les parents qui ont participé pleinement à la réussite de cette rentrée « pas comme les autres », en préparant sérieusement leur enfant à la nouvelle organisation de l'école et de la cantine, et en faisant des efforts importants dans leur organisation personnelle quotidienne pour s'adapter à cette rentrée progressive et rechercher des modes de garde différents.

Vie de la commune

Cabinet de Masseur-Kinésithérapeute à Perrigny :



Stéphane Huppé, masseur-kinésithérapeute, est installé à **Perrigny** depuis janvier **au 25 rue de l'Eglise** (à côté du cabinet des infirmières). Il exerçait auparavant à Auxerre depuis 1998.

Il consulte sur rendez-vous et à domicile, du lundi au vendredi. Suite au confinement, il a redémarré son activité le 14 mai. Soucieux du respect des mesures sanitaires, les patients seront accueillis simultanément en nombre limité et devront obligatoirement porter un masque.

Il met à disposition du gel hydro-alcoolique et assure une désinfection systématique des objets et des locaux.

Tél. : 03.86.51.26.78

Concours des maisons fleuries 2020

Règlement du concours :

Article 1 : Le concours est ouvert aux habitants de PERRIGNY. Il concerne les maisons avec jardin / terrasse / balcon / façade / jardinet (moins de 10m²) fleuris, visibles de la rue.

Des prix spéciaux pourront être décernés exceptionnellement pour des actions remarquables

Les particuliers ayant obtenu le 1er Prix dans leur catégorie sont placés « hors concours » pendant 2 ans, mais le jury effectuera une visite de courtoisie.

Sont déclarés hors concours les professionnels de l'horticulture et les membres du jury.

Article 2 : Pour participer, l'inscription est gratuite mais obligatoire, au plus tard le 22 juin 2020, par mail à mairiedeperrigny@wanadoo.fr en précisant vos nom et adresse, ou par téléphone au 03.86.46.64.17.

Toute personne ayant déjà participé au concours se verra proposer une inscription automatique pour l'année suivante, avec liberté de la refuser.

Article 3 : Le concours est jugé sur place par les membres de la commission fleurissement.

Le jury passera en deux fois, première quinzaine de juillet et dernière quinzaine d'août.

Le jury peut éliminer un participant si les conditions de visibilité ne sont pas satisfaisantes, ou si le fleurissement n'est pas jugé suffisamment conséquent.

Article 4 : Les notes seront attribuées selon les critères suivants : développement durable, qualité des fleurs, volume du fleurissement, variétés, abondance des arbres et arbustes et harmonie des lieux.

Article 5 : La commission se réserve le droit, suivant les années, de modifier le système de récompenses, selon le budget attribué annuellement à cette opération.

Généralement, les récompenses sont les suivantes :

1^{er} prix : un bon d'achat d'une valeur de 100 €

2^{ème} prix : un bon d'achat d'une valeur de 75 €

3^{ème} prix : un bon d'achat d'une valeur de 50 €

du 4^{ème} au 15^{ème} prix : un bon d'achat d'une valeur de 25€.

Les bons d'achats pourront être accompagnés de lots. Tous les inscrits ainsi que les prix spéciaux recevront un petit présent. Les récompenses seront remises aux lauréats à l'occasion des vœux du Maire de l'année suivante.

Article 6 : Les participants acceptent que des photos de leur fleurissement soient réalisées à partir de la voie publique par les membres du jury. Les lauréats autorisent la publication desdites photos dans la presse ainsi que sur tout support de communication municipal, sans aucune contrepartie.

Article 7 : L'inscription à ce concours vaut acceptation du présent règlement.

La commission fleurissement



Infos Pratiques

Liste des assistantes maternelles de la commune :

BOUTAUT Brigitte, 3 rue de la Taille, Bréandes, 03.86.52.60.94

DELESSART Francine, 7 rue de la Taille, Bréandes, 03.86.46.49.27

KAUTZMANN Vanessa, 1 rue de la Forge, 09.50.87.52.48

LEMOINE Denise, 5 bis rue du Cellier, 03.86.48.14.31

MATHIEU Elodie, 26 rue de la Grappe, 07.81.25.47.40

Réouverture des déchèteries :

Fermées depuis le 17 mars, les 7 déchèteries placées sous la responsabilité de la Communauté d'Agglomération ont rouvert dès lundi 11 mai, aux horaires habituels. Des circuits seront mis en place pour éviter les croisements.

Attention : toutes les déchèteries de l'Auxerrois sont fermées les jours fériés.

Horaires de tonte

LES JOURS OUVRABLES	
8h30 à 12h00	14h30 à 19h30
LES SAMEDIS	
9h00 à 12h00	15h00 à 19h00
LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS	
10h00 à 12h00	16h00 à 18h00

Un arrêté communal régleme les horaires de passage des tondeuses à gazon et autres engins à moteur.

	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
AUGY	●		●		●	●
AUXERRE	●	●	●	●	●	●*
BRANCHES		●		●		●
GY-L'ÉVÊQUE			AP-MIDI			●
	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
MONÉTEAU	●		●	●	●	●*
VAL DE MERCY	●		MATIN	AP-MIDI		●
VENOY		●		●		●